

Devoir de vigilance

Contexte et principes

Webinaire #1

Marie-Caroline Caillet, *docteur en droit, Greenflex*
Sandra Cossart, *Association Sherpa*

PLAN

- Contexte
- Loi sur le devoir de vigilance en France
- Au-delà du cadre français
- Conclusion

UNE LOI EN FRANCE : LE DEVOIR DE VIGILANCE

- POURQUOI ?
- DE QUOI PARLE-T-ON ?
- LES EVOLUTIONS POUR EN ARRIVER A LA LOI : LA RSE

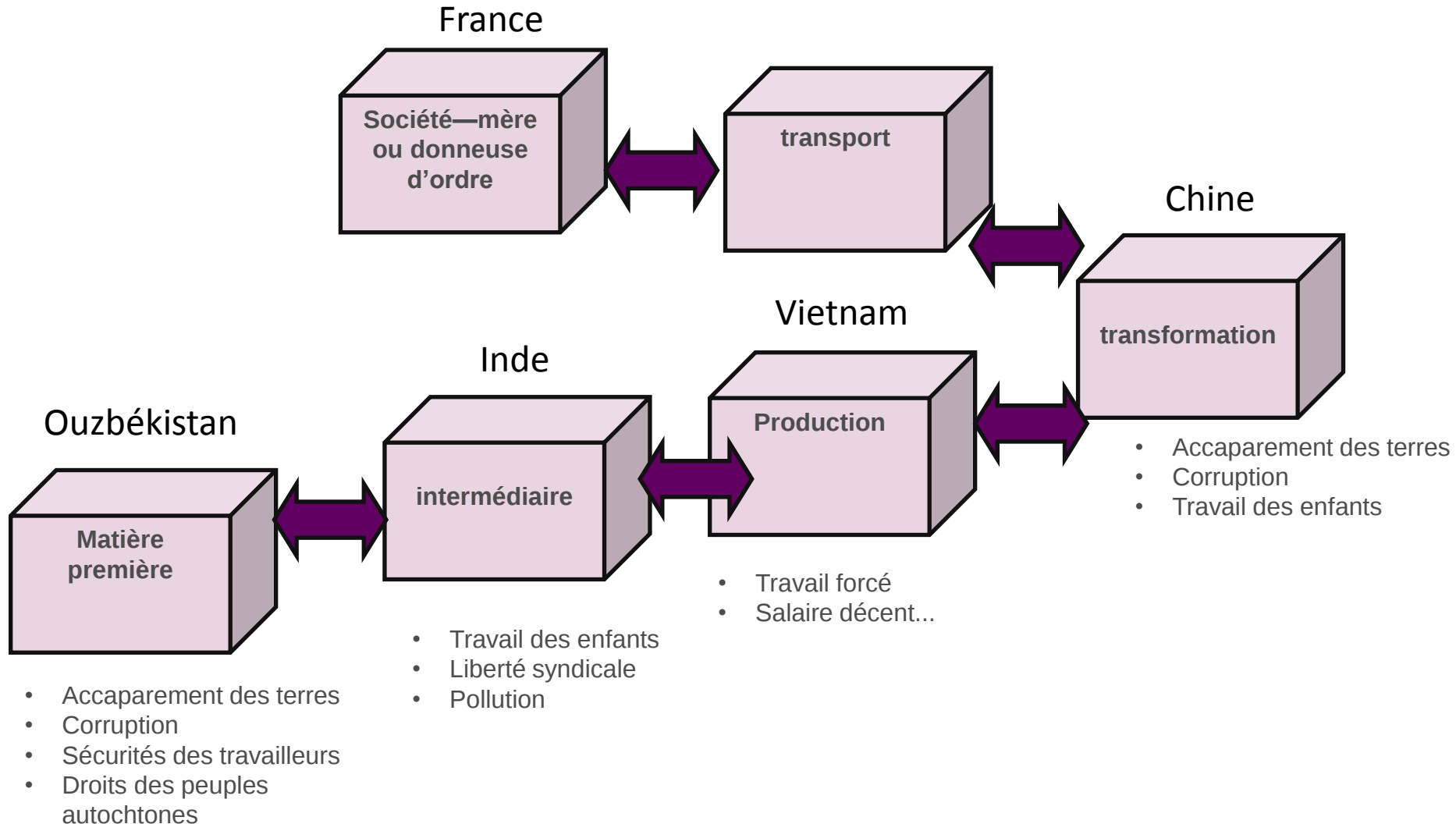
**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Des citoyens / consommateurs de plus en plus au fait des impacts des activités et relations commerciales



2/ DE QUOI PARLE-T-ON ?



Evolution de la RSE :

Prise en compte des impacts positifs ET négatifs

LIVRE VERT,
2001

→ *RSE = préoccupations sociales et environnementales, volontaires
vs. Business and Human rights*

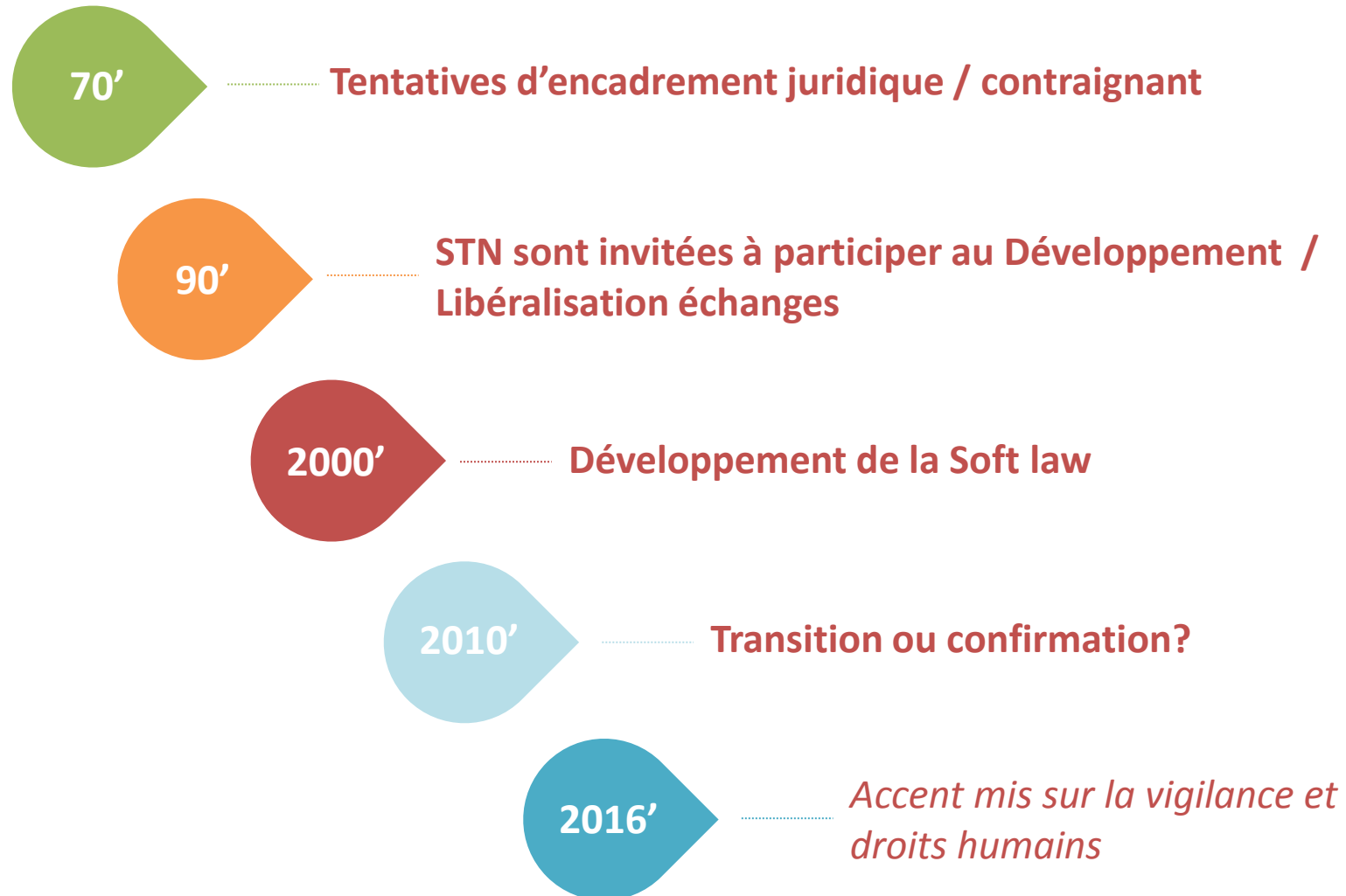
ISO 26 000,
2010<>

→ *RSE = impacts, avec intégration des droits de l'Homme*

COMMUNICATION COMMISSION
UE, 2011

→ *RSE = impacts positifs ET négatifs*

RSE : l'adoption de normes de soft law



Influence de la RSE sur le droit et vice versa

HARD LAW

Constitution

Traités

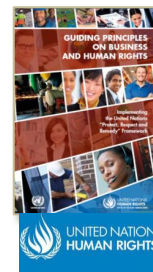
Lois

Principes généraux

Actes réglementaires

Actes administratifs

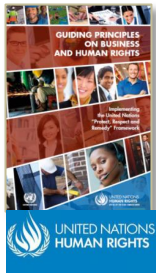
SOFT LAW



Un devoir de vigilance issue des normes de soft law

Soft Law : devoir de vigilance et Normes de référence

Normes générales



Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque
Avril 2017



Chaînes d'approvisionnement responsables dans le secteur de l'habillement et de la chaussure
Février 2017

Normes spécifiques



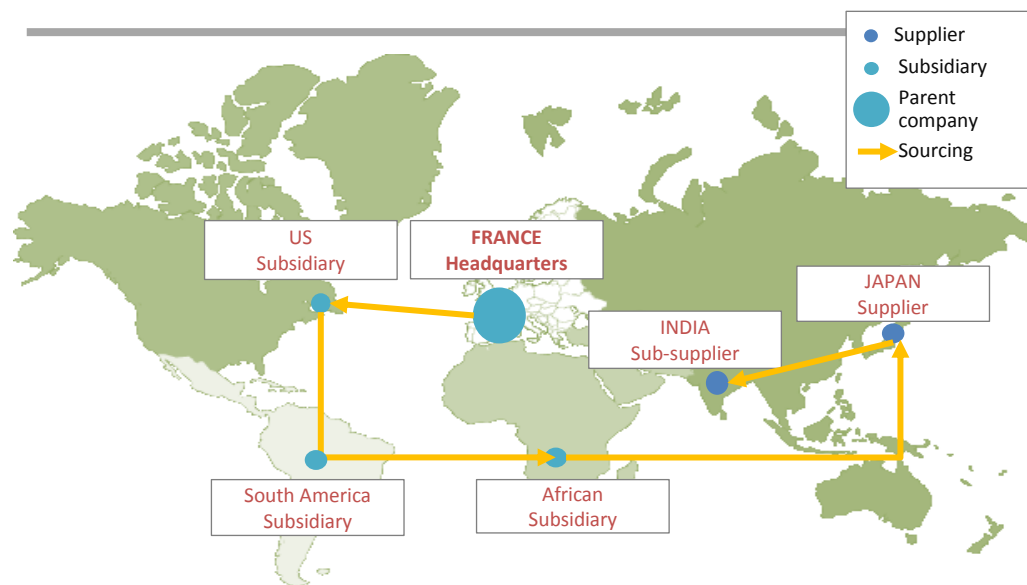
Actions pratiques pour les entreprises pour identifier et traiter les pires formes de travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement dans le minerais
Mai 2017



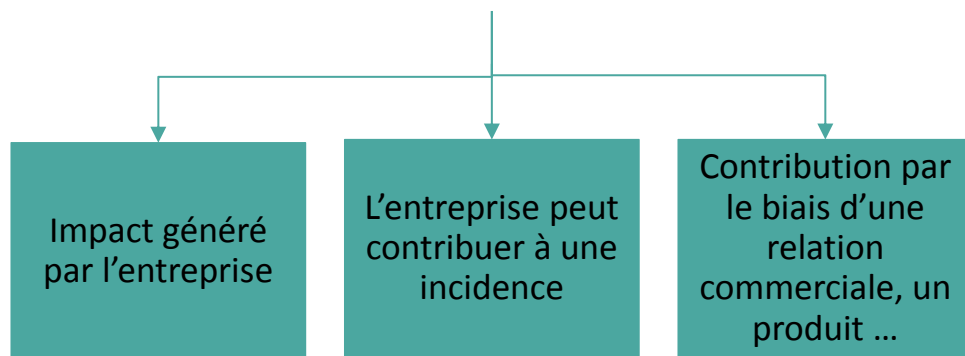
Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour un engagement constructif des parties prenantes dans le secteur extractif
Février 2017

DEVOIR DE VIGILANCE dans les normes de soft law :

Prendre en compte les risques d'impacts et les impacts négatifs, liés à ses activités ET à celles de ses partenaires commerciaux



3 manières d'être concerné



Devoir de vigilance tiré des normes internationales sur la RSE

- Identifier les risques d'impacts réels et potentiels de l'activité sur les droits humains, santé et sécurité, environnement
- Prévenir les impacts négatifs, incidences, violations ou les atténuer
- Communiquer sur la manière dont l'entreprise remédie à la situation

La loi française sur le devoir de vigilance : que dit-elle?

- LA LOI
- SON PROCESSUS D'ADOPTION

LA LOI FRANCAISE: relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, 28 mars 2017

Quels risques ?

- Des mesures pour **identifier** les risques et **prévenir** les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement

Quels périmètre ?

- Risques résultant des activités de la société et de celles qu'elle contrôle directement ou indirectement
- Des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie

Quelle entreprise ?

- Au moins 5000 salariés en son sein et dans ses filiales directes ou indirectes dont le siège social est fixé sur le territoire français,
- Au moins 10 000 (...) dont le siège social est fixé sur le territoire français ou à l'étranger

Quelles modalités ?

- Élaboration en **association avec les PP** de la société ou dans le cadre d'initiatives pluripartites au sein de filières
- **Cartographie des risques** (identification, analyse, hiérarchisation)
- **Évaluation régulière** de la situation des partenaires commerciaux au regard de la cartographie
- **Actions d'atténuation des risques** ou de prévention d'atteintes graves
- **Mécanismes d'alerte** en concertation avec organisations syndicales
- **Dispositifs de suivi** des mesures
- **Publication du plan** et de sa mise en œuvre effective

Mise en œuvre

- Le plan de vigilance et le compte rendu de sa mise en œuvre effective sont rendus publics et inclus dans le rapport mentionné à l'article L. 225-102
- Société peut être enjointe, sous astreinte, par le juge de les respecter, après mise en demeure
- Responsabilité civile délictuelle :
 - Obligation de surveillance, connue du droit de la responsabilité civile car couverte par l'obligation générale de prudence (articles 1240 1241 du code civil)
 - Précision du contenu de l'obligation de prudence en détaillant le comportement qu'il est attendu de la part des entreprises (rôle du juge)

Quel a été le processus d'adoption de cette loi?

- Processus d'adoption

- Un plaidoyer inédit ONG + syndicats + universitaires + députés
- Phase préparatoire de recherche, de réflexion, d'élaboration de propositions et de sensibilisation de la classe politique
- Première proposition de loi présentée par des députés en 2013 (Assemblée nationale. *Proposition de loi n°1519 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.* <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion1519.asp>).
- Deuxième proposition en 2015.

Une loi de compromis

- Mobilisation des *lobbys* contre le texte
- Deux navettes parlementaires, une commission mixte paritaire infructueuse et une nouvelle navette.

Une loi de compromis

- Menace d'une inconstitutionnalité après l'adoption.
- Une décision empreinte d'une volonté de compromis : le Conseil a validé les éléments fondamentaux de la loi, censuré uniquement l'amende civile que le texte adopté prévoyait initialement (sanction "pénale de nature" doit respecter les principes de la légalité) mais rejeté les autres arguments du patronat (intelligibilité, responsabilité pour autrui, liberté d'entreprendre).

Un principe de vigilance déjà présent en droit français



Éléments de définition pour une grille de lecture des textes

OBLIGATION DE VIGILANCE		
Devoir de surveillance	Le texte impose une obligation générale de surveillance des risques	
Mesures de diligence de surveillance	Le texte impose l'adoption de mesures de diligence à mettre en œuvre pour l'identification de risques éventuels	
Principe de prévention/précaution	Le texte impose une obligation générale d'empêcher la réalisation d'un risque avéré ou suspecté	
Mesures de prévention	Le texte impose l'adoption de diligences visant à empêcher la réalisation d'un risque	
SPHÈRE D'APPLICATION		
Prise en compte des relations d'affaires	Le texte impose une obligation de vigilance qui s'étend aux relations d'affaires	
Prise en compte des relations d'affaires internationales	Le texte impose une obligation de vigilance qui s'étend aux relations d'affaires internationales	

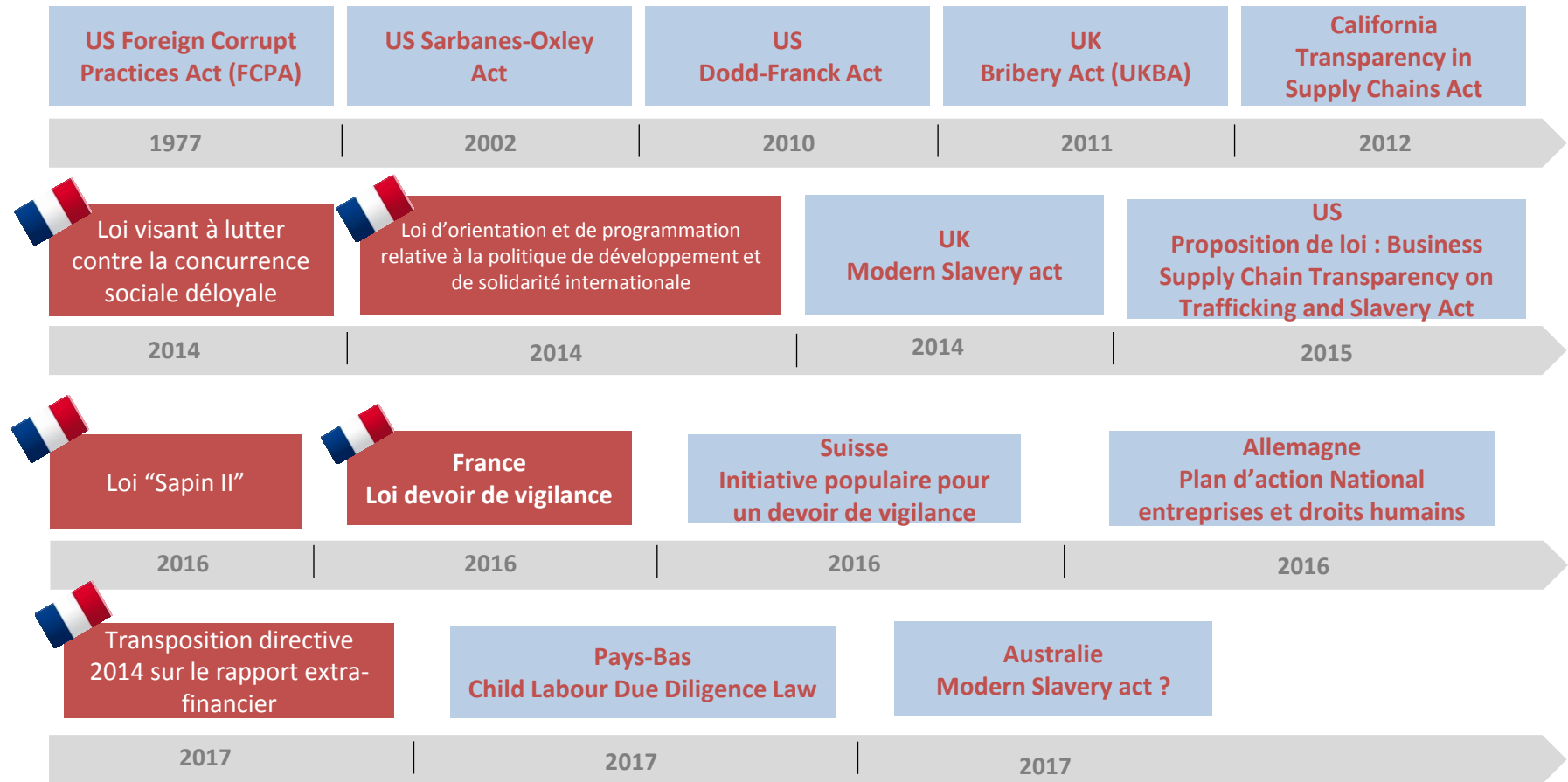
DOMAINE D'APPLICATION		
Vigilance sur l'environnement	Le texte impose une obligation de vigilance dans le domaine de l'environnement	
Vigilance sur la santé	Le texte impose une obligation de vigilance dans le domaine de la santé	
Vigilance sur les droits fondamentaux	Le texte impose une obligation de vigilance dans le domaine des droits fondamentaux (autres que les droits du travail, la santé et l'environnement)	
Vigilance sur les droits des travailleurs	Le texte impose une obligation de vigilance dans le domaine du droit du travail	
EFFET JURIDIQUE		
Sanction	Le texte sanctionne la non-adoption de mesures de diligences : le non-respect des prescriptions relatives aux mesures de diligences peu importe la réalisation d'un dommage	
Responsabilité	Le texte prévoit un système de responsabilité lié à l'obligation de vigilance. Il s'agit d'une responsabilité liée aux effets de la non-adoption de mesures de diligences ayant pu entraîner la réalisation d'un dommage	

Obligation de vigilance				Sphère d'application		Domaine				Effet juridique	
Devoir de surveillance	Mesures de surveillance	Devoir de prévention/précaution	Mesures de prévention	Relations d'affaires	Relations d'affaires internationales	Environnement	Santé	Droits fondamentaux	Droits des travailleurs	Sanc-tions	Respon-sabilité
											

AU-DELA DU CADRE FRANCAIS

- Des lois dans d'autres pays
- Au niveau européen
- Au niveau international

Vers une prise en compte accrue des relations commerciales et des enjeux sociétaux par le droit : prévention des risques vs. RSE



Autres types de législations

- Des obligations générales dans les pays des entreprises donneuses d'ordres et sociétés mères (pays d'origine des investissements)
- Des obligations dans les pays hôtes :



- **Inde : The Land Acquisition, Rehabilitation and Resettlement Bill**



- **Indonésie : The Corporate Social Responsibility Regulation in the Law No. 40 on Limited Liability Companies (2007/2012)**



- **RDC – 2012 – code minier**

UNION EUROPEENNE

BOIS



Règlement (UE) No 995/2010 du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2010 établissant les obligations des opérateurs qui mettent du bois et des produits dérivés sur le marché

ALIMENTAIRE



Résolution du Parlement européen du 7 juin 2016 sur la nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition (2015/2277).

GENERAL



Mai 2016
Initiative « carton vert »

MINERAIS



Mars 2017 – Projet de Règlement UE du Parlement européen et du Conseil instaurant un mécanisme européen d'autocertification, dans le cadre du devoir de diligence relatif aux chaînes d'approvisionnement, pour les importateurs responsables d'étain, de tantale, de tungstène, de leurs minerais et d'or originaires de zones de conflit ou à haut risque

TEXTILE



Mars 2017
Résolution Parlement UE sur des mesures de diligences en matière d'importation du textile

AU NIVEAU INTERNATIONAL: Un futur traité?

- Résolution 26/09 du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (CDHNU, initiative Équateur et Afrique du Sud) juin 2014 : groupe intergouvernemental de travail (GIGT) mandaté pour élaborer un instrument international contraignant relatif aux violations des droits humains par les entreprises multinationales.
- Troisième session de négociation du 23 au 27 octobre 2017 : première proposition écrite de Traité.
- rôle central pour France dans les négociations avec la loi devoir de vigilance

Conclusion

PERSPECTIVES QUESTIONS

Perspectives de mise en œuvre

- Importance des juges dans la mise en œuvre de la loi et des plans de vigilance en général :
 - Ce que dit la loi (mise en demeure, injonction et responsabilité)
 - Travail d'interprétation (notions critiques pour la mise en œuvre du texte comme: relations commerciales établies, périmètre des entreprises concernées et notamment banques, vigilance raisonnable, droit applicable).
- La mise en œuvre de la loi passe aussi par le rôle attribué à l'entreprise et à ses parties-prenantes :
 - Autorégulation et Co-régulation au stade de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan (initiatives multipartites, mécanismes d'alerte)
 - Contrôle du plan par les parties prenantes: mise en demeure, intérêt à agir, réputation.

J'aurais inséré la slide bleue que vous avez utilisée
pour l'intro générale du webinaire, avec nos photos
ici, non?

Et faire pareil peut-être pour toutes les
présentations de webinaire

Cycle Droits humains et devoir de vigilance

Novembre 2017-mai 2018

Webinaire du 7 novembre 2017

© Marie-Caroline Caillet et Sandra Cossart / Greenflex/Sherpa/Vigilance sociétale

Reproduction – même partielle -, adaptation, utilisation interdite sans l'accord écrit préalable des auteurs.

Pour toute information et demande :

mccaillet@greenflex.com - +33 6 30 25 24 09

sandra.cossart@asso-sherpa.org - +33 6 10 77 77 28